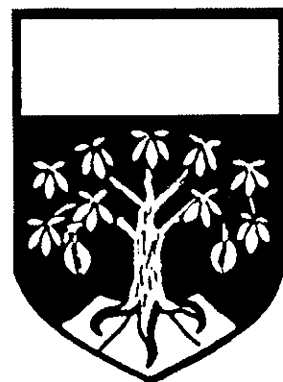


# AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.

Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression : Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont

## LE BILLET DU REDACTEUR

Cette fois-ci, nous l'avons notre journal ! C'est certainement une expérience riche en inconnues qui nous attend ; nous estimons devoir la tenter pour répondre à un besoin d'informations.

*Rendons-nous d'abord à l'évidence :* Cugy a ses reflets, Morrens sa "feuille", Epalinges son journal, et à part quelques articles sporadiques, les quotidiens lausannois parlent rarement de notre commune. La population du Mont augmente pourtant, les villas se multiplient, les premiers locatifs surgissent dans certains quartiers. On ne se connaît bientôt plus, parce qu'on est beaucoup de monde.

Il est vrai que les manifestations locales, les sociétés, les soirées, bals, rassemblements patriotiques, l'abbaye nous regroupent déjà un peu, provoquant ces contacts si utiles à chacun, si nécessaires à la vie de notre commune.

*Est-ce suffisant ? Non !*

Notre existence est de plus en plus liée à nos voisins, à notre quartier, à notre hameau, à la région, à la commune. Précédemment, chacun se chauffait et cuisait en utilisant des installations indépendantes. Il faut déjà maintenant multiplier les servitudes pour intensifier le réseau d'électricité, d'eau et de gaz naturel ou craqué. Beaucoup de passages restaient herbeux... il faut aujourd'hui des routes goudronnées avec égouts, trottoirs et suffisamment larges pour permettre le croisement de deux trains routiers. Les lignes à haute tension, les autoroutes, les quartiers qui se développent créent une multitude de problèmes qu'il faut maîtriser aux niveaux technique et politique et surtout présenter à nos administrés, puisqu'ils sont souvent les premiers concernés.

La Landsgemeinde ne fait pas partie de nos traditions politiques. Elle faciliterait pourtant beaucoup l'information. Il y a bien les séances du Conseil communal (elles sont publiques, rappelons-le), mais les chaises du fond de la salle restent régulièrement vides...

Quelques renseignements peuvent filtrer de contacts fortuits dans les établissements publics où il se pratique, il est vrai, une certaine politique de café, souvent animée. Il y a aussi la laiterie, mais les rencontres se font plus rares à cause de l'extension des constructions et surtout le remplacement de plus en plus effectif des bidons à lait par des "briques". Ajoutons enfin nos gosses et leur vérité conditionnée par leur âge.

Tout ceci manque de précision, de cohésion, d'objectivité. Alors ?

C'est ainsi qu'est née l'idée de notre journal communal. Nous n'avons nullement l'intention d'en faire un quotidien, pas même un hebdomadaire ou mensuel. Les numéros sortiront de presse au gré des nécessités et des possibilités financières. Nous pouvons dire approximativement qu'il y aura une distribution dans le mois suivant chaque séance du Conseil communal.

En principe, l'affaire est simple. C'est lors de la réalisation que nous risquons de rencontrer quelques barrières.

La grosse difficulté a été de lui trouver un nom correspondant à nos vues, aux vôtres, conférant une idée d'unité malgré la dispersion de nos habitations. Il fallait faire ressortir l'image de l'entité absolue en conservant une certaine originalité et surtout en intégrant tout le territoire communal.

Les élèves de nos écoles, votre Exécutif ont longuement cherché l'entête idéale en recourant aux noms locaux, aux usages en pareil cas, et évidemment à l'imagination.

Tout le monde s'est pris au jeu, les idées ont fusé, nos maîtres y ont trouvé la matière à exercices de recherches pour notre jeunesse. L'émulation a été telle que notre journal s'est pratiquement fait connaître par Mont et Vaud, mais un peu comme un serpent sans tête.

Il fallut ensuite choisir, et ce fut laborieux, chacun étant en droit de prétendre que "son" titre valait mieux que les autres. Tout est maintenant bien qui finit bien, car nous avons choisi en Municipalité le meilleur nom, celui qui figure en page de couverture : *AUX 4 COINS DU MONT*.

Parallèlement, nous avons déjà déterminé les principales rubriques que vous retrouverez plus ou moins régulièrement dans chaque numéro, car il faut que notre journal offre l'image d'une publication structurée répondant à vos besoins d'information.

**A côté du " Billet du Rédacteur " vous trouverez :**

*Le message du Syndic  
D'un dicastère à l'autre  
Reflets du législatif  
Dans nos écoles  
Culture et loisirs  
En direct avec...*

Cette liste n'est évidemment pas rigide ni exhaustive. La Municipalité se réserve le droit d'accepter d'autres publications présentant un intérêt général et en dehors de toute polémique ou politique de partis.



## Une nouvelle législature commence

Les autorités communales, tant législative qu'exécutive n'ont pas connu de bouleversement lors des dernières élections.

Cette stabilité représente, pour les Autorités, l'expression de la confiance que lui accorde la population.

Nous avons besoin de cette confiance pour poursuivre notre tâche et assumer les responsabilités que nous avons librement acceptées.

Nous allons au-devant de problèmes importants que nous aurons l'occasion d'évoquer dans nos futurs messages. Nous souhaitons que par une étroite et loyale collaboration, Conseil communal et Municipalité pourront résoudre ces problèmes au mieux des intérêts et du bien-être de tous.

Philippe RAUSCHERT

## REFLETS DU LEGISLATIF

SEANCE DU 11 FEVRIER 1974

Sous la présidence de M. Rémy VAUCHER, président pour la première séance de la législature, 52 conseillers communaux et 7 municipaux répondirent présents à la convocation du bureau du Conseil. Il est à relever que c'était avant tout une séance de mise en train, avec la nomination de nombreuses commissions et l'examen de deux seuls préavis.

Après la lecture des procès-verbaux de la séance d'assermentations et d'installation des autorités communales du 3 décembre 1973 et de la dernière de la législature 1970-1973, après l'adoption de l'ordre du jour, M. le Président procéda à l'assermentation de MM. André BONZON et Alexandre ROBERT, absents le 3 décembre.

Puis, à la demande de M. Alfred BORGEAUD, municipal, le Conseil assista à la projection d'un film sur l'aménagement du territoire dans la région lausannoise, film qui laissa songeurs beaucoup de conseillers et suscita fort peu de questions, l'abondance de la matière en étant certainement la cause.

Ensuite le Conseil procéda à la nomination de différentes commissions, énumérées ci-dessous, avec les conseillers en faisant partie.

*Commission des finances*, élue pour la durée de la législature, composée de cinq membres et de deux suppléants.

Membres : MM. Jean-Daniel PASCHE, Jean MEYLAN,  
Ernest LEHMANN, Hervé MENETREY  
Raymond CORBAZ

Suppléants: MM. Ernest GAMMA, Alfred BUTTET

*Commission de gestion*, formée de sept membres et de trois suppléants; chaque année il est procédé à la nomination de trois nouveaux suppléants, les trois premiers membres étant automatiquement démissionnaires et remplacés par les trois suppléants de l'année précédente.

Membres : MM. Denis BOREL, Marcel GUEX, Jean-Paul HENNY, Philippe CHAPPUIS, Alexandre ROBERT, Claude AGASSIZ, Jean-Louis BIERMANN

Suppléants: MM. Roger STUTZ, Henri VULLYAMOZ,  
Mme Evelyne PANCHAUD

*Commission de recours en matière d'impôts*, élue pour la durée de la législature, formée de trois membres et de deux suppléants.

Membres : MM. Jean MEYLAN, Henri VULLYAMOZ  
Symon MENETREY

Suppléants: MM. Paul CHAMOT, Gérald NOVERRAZ

A la suite de ces différentes nominations, le Conseil procéda à l'examen de deux préavis municipaux, accordant les compétences suivantes à la Municipalité :

l'autorisation de procéder à l'acquisition et aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à Fr. 50'000.-- avec la seule autorisation de la Préfecture, jusqu'à Fr. 200'000.-- avec l'autorisation d'une commission spéciale du Conseil et celle de la Préfecture.

Après une discussion animée, il est décidé à une forte majorité que la commission spéciale serait formée de la commission des finances in corpore.

l'autorisation de dépenser jusqu'à Fr. 10'000.-- pour toute dépense dont l'urgence peut-être prouvée, sans autorisation préalable du Conseil.

Nous arrivons alors au dernier point de l'ordre du jour, communications de la Municipalité et propositions individuelles.

M. Jean-Jacques Belet répond et donne quelques explications concernant certaines remarques faites par la commission des finances concernant le rapport de planification à long terme examiné lors de la dernière séance. Il prouve au Conseil l'urgence de la construction d'un nouveau collège, appuyé par M. Paul Kart, président de la Commission scolaire, qui apporte quelques précisions chiffrées.

M. le Président donne lecture d'une motion déposée par M. Robert Derron, proposant la modification de l'article 53 du règlement du Conseil communal. Cette modification permettra de ne plus lire les procès-verbaux au début de chaque séance, ceux-ci étant envoyés aux conseillers. Cette modification est acceptée par le Conseil.

M. Jost renseigne le Conseil sur l'activité du Comité d'action contre la construction de l'usine d'incinération et de la centrale thermique à la Grande Tullière. Le Comité a obtenu un rendez-vous avec M. Lévy, municipal à Lausanne, pour rediscuter l'ensemble de ce problème.

M. le Syndic précise qu'il a appris d'un collaborateur de l'Office fédéral de la protection de l'environnement que le rapport de ce service va être prochainement remis au Conseil fédéral, instance appelée à se déterminer sur cette question. Il informe le Conseil qu'un nouveau règlement relatif au ramassage des ordures va être distribué prochainement aux habitants de la commune. Celui-ci prévoit la séparation des papiers et des verres.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23 h. 25.

R. VAUCHER

## CULTURE ET LOISIRS

### MANIFESTATIONS LOCALES

Tous les goûts seront satisfaits, à en juger par le programme copieux qui vous est offert jusqu'au seuil des vacances scolaires: as du calibre (pas de complexes pour les petits ou les gros), mélomanes, gymnastes et footballeurs en herbe (on ne peut guère parler de gazon de toute façon), à vos marques...prêts...hop!

AVRIL	20	Tirs militaires
MAI	11	Concert de l'Echo des Bois
	18-19	Tirs militaires
JUIN	15	Tournoi du FC.- Le Mont
	22	30ème anniversaire de la SFG-dames
	29	Tir à prix et tirs des jeunes
JUILLET	6	Fête au village

### FETE AU VILLAGE DU 6 JUILLET

*Montaines! Montains!*

Vous avez bien vu! Il ne s'agit point d'un canular: elle aura lieu par n'importe quel temps.

C'est le 11 septembre 1973 que, lors d'une séance de Comité élargi, la Société de Développement a jeté les fondements de cette fête. Pour ceux qui aiment les calculs, en date du 6 juillet, neuf mois et demi seront passés, ce qui fera taire les mauvaises langues...

Que sera-ce? Une fête de la bière, genre Munich? Un carnaval, type Bâle? Une simple kermesse de village?

Qu'on vous annonce seulement en vrac un concert de fanfare, un débit de bière - interdiction de se soûler à mort..., un cross-country, obligatoire après la visite de la buvette, un lâcher de ballons, un débit de jambon à l'os, un tir au "flobert", un tir aux penalties, une pêche miraculeuse (surtout pour les portemonnaies des visiteurs), une noce à Thomas, des wienerlis à gogo, une tombola aussi miraculeuse que la pêche, des productions gymniques, un concert choral et, pour terminer en beauté, un bal champêtre et une soupe à l'oignon pour les attardés... et vous en aurez l'eau à la bouche.

Pour être un essai, c'en est un. Sera-t-il transformé? Il n'en tient qu'à vous, Montaines et Montains, et, même si cela ne promet pas des réjouissances inédites, profitez de l'occasion unique qui vous est offerte de faire connaissance et de lier amitié avec vos concitoyens de l'autre bout du village. Parlez-en et, surtout, venez-y!

Dès 15 heures, le samedi 6 juillet, sur la Place du Petit-Mont, l'ambiance ira en Mont-tant.

G. VAUCHER

## SOCIETES LOCALES

### L'UNION INSTRUMENTALE DU MONT

La fondation de la société remonte au mois de mars 1958. Après les difficultés de départ, inhérentes à chaque fanfare, les promoteurs ont eu la satisfaction d'être récompensés de leurs efforts, car, avec l'appui de la Commune, de ses habitants et de généreux donateurs, notre corps de musique a pu faire d'abord l'acquisition d'un drapeau puis des uniformes indispensables, ainsi que de nombreux instruments.

Aujourd'hui, vous connaissez notre fanfare, sa présentation comme ses prestations qui font de notre ensemble une des bonnes formations de chez nous. Par notre participation à diverses manifestations locales, régionales et cantonales, notre activité, en cours d'année, est réjouissante. De plus, en cultivant la musique, source de

joies et de satisfactions, nous sommes heureux de participer à la vie culturelle de notre communauté.

### APPEL AUX JEUNES!

Vous qui aimez les instruments de cuivres, venez sans plus tarder renforcer les rangs de la fanfare du Mont qui a créé, tout spécialement pour vous.

*une école de musique et de tambour*  
sous la direction de personnes particulièrement compétentes. Vous serez accueillis avec bienveillance parmi nous; nos instructeurs vous aideront à devenir  
*d'excellents musiciens.*

*Le Président:*  
Marcel DISERENS, municipal

## FLASH-INFORMATIONS

La récupération est à l'ordre du jour. Vous venez de recevoir le nouveau tableau de ramassage des ordures.

Ne jetez plus de journaux, mais mettez-les de côté pour les collectes spéciales organisées par les écoles.

Tout kilo de déchets coûte 19.2 centimes aux finances communales. Et les journaux sont rachetés aujourd'hui Fr. 160.-- la tonne.

Cet argent reste dans les caisses des classes pour camps de skis et courses.

Une tonne de papier récupérée sauve 13 arbres. Elle rapporte encore Fr. 350.--. Cela vaut la peine de ficeler les paquets et les mettre en bordure de route le jour du ramassage! *Et merci pour nos élèves.*